Bien être corporel en institution

Pour prévenir la violence, nous osons rarement mettre en place des médiations éducatives corporelles avec comme dimension, le « prendre soin », la douceur et le bien-être. Car le rapport au corps de l'autre est tabou et le toucher fait souvent peur. Dans cette formation, nous allons apprendre des techniques corporelles de bien-être, tout en réfléchissant à l'intérêt et aux limites de ces pratiques dans notre cadre professionnel.

> PUBLIC

Tout professionnel désirant développer un projet institutionnel proposant des techniques de bien-être corporel

> OBJECTIFS

- Apprendre des médiations éducatives basées sur le bien-être : massages, relaxation et stretching
- Réfléchir aux bénéfices et limites de ces techniques en institution
- Comment intégrer avec éthique et respect ces pratiques dans un projet institutionnel ou un projet personnalisé

> CONTENU

Pourquoi et comment développer le bien-être corporel en institution

- Permettre aux usagers coupés de leurs affects de réintégrer leur sensorialité
- Les cocottes émotionnelles : deux directions pour apaiser les tensions (« dégazer » ou « baisser le feu »)
- Mon rapport au corps et au toucher : préjugés, peurs et limites

Les massages de bien-être

- Intérêts et limites du massage en institution, en fonction du public accueilli et des problématiques rencontrées
- Apprentissage de 3 protocoles de massage : mains, visage/tête et pieds
- Les conditions, l'éthique et les moments propices aux massages

La relaxation

- Intérêts et limites de la relaxation
- Apprentissage de deux relaxations guidées
- Les conditions et les moments propices à la relaxation

Le stretching

- Définition, intérêt, manière de procéder
- Différence entre stretching et yoga
- Comment construire une séance de stretching
- Les conditions et les moments propices au stretching





> LE + DE LA FORMATION

Nous partons toujours de l'éprouvé corporel, pour ensuite étayer par de la réflexion collective. Afin de mieux mémoriser les apprentissages, chaque participant se verra remettre une clé USB contenant des vidéos et enregistrements.

> DURÉE

19h30, soit 3 jours

> LIEUX ET DATES

Grenoble: les 7, 8 et 9 septembre 2015

> PRI)

600 € ; auto-financement 300 € Pour une formation d'équipe dans votre structure, nous consulter pour les tarifs.

Conditions générales de prestations

> OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de prestation.

> INSCRIPTIONS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les inscriptions se font à l'aide du bulletin d'inscription, dans la mesure des places disponibles et par ordre d'arrivée. À réception du bulletin, une convention de formation est envoyée en deux exemplaires dans laquelle sont définies les modalité de règlement :

- à l'employeur, si la formation se déroule au titre de la formation professionnelle continue. L'inscription est définitive à réception d'un des deux exemplaires signé de la convention. Une facture est émise à l'issue de la formation, accompagnée d'une attestation de présence du salarié.
- au salarié, si le participant s'inscrit à titre individuel et à ses frais (auto-financement). Attention, l'auto-financement ne peut être déduit de frais professionnels. Ceci sera stipulé sur votre facture et votre convention. L'inscription est définitive à réception d'un des deux exemplaires du contrat, signé par le participant et accompagné d'un acompte de 30 % du coût total de la formation. Le solde est réglé le premier jour de la formation. En retour, une facture acquittée est remise au participant.

> CONVOCATION DE STAGE

Bienveillance vous envoie une confirmation d'inscription ainsi qu'une convocation 15 jours avant la date de démarrage de la formation précisant les horaires, le programme, les renseignements pratiques nécessaires et un plan d'accès.

> CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Bienveillance se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation jusqu'à 15 jours calendaires si le nombre d'inscrit est insuffisant pour permettre une dynamique pédagogique convenable. Les personnes déjà inscrites seront prévenues dans les meilleurs délais et toute somme déjà perçue sera immédiatement remboursée.

> DÉSISTEMENT, INTERRUPTION ET ABSENCES

En cas de désistement moins de 21 jours avant le début de la formation, l'acompte de 30 % sera retenu. En cas d'arrêt du stage avant son terme, la totalité de la somme est due. L'absence d'un participant durant la formation n'entraine pas de modification du coût total de celle-ci.

> VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, une attestation nominative est délivrée au participant.



N° de SIRET : 527 513 378 0028 N° organisme de formation : 82 38 04 879 38 Enregistré auprès de la préfecture de l'Isère

Bulletin d'inscription

Date de naissance : Adresse personnelle : Tél : Mail :				
Type de structure (MECS, ITEP, CEF, IME, co Adresse :	llèg 	e, association, etc) :		
Tél: Mail: □ Etablissement public □ Etablissement privé Si établissement privé, association gestionnaire: Nom, adresse et tél. de l' O.P.C.A. (Organisme Collecteur Paritaire Agrée) de l'établissement:				
Inscription au stage Intitulé: Dates: du				
Fait à	àLe			
Signature de l'intéressé(e)		Signature et cachet de l'établissement		

